



Editorial :

Suite à la manifestation du C.D.A.L du 22 Octobre 1985, à la maison des syndicats à Evry la jeune Fédération des Libres Penseurs de l'Essonne tient à faire savoir qu'elle sera toujours présente dans le combat de défense de la laïcité et de l'école publique. Mais à l'heure présente, il est de son devoir de dénoncer les infiltrations néo-corporatistes, néo-pétainistes du Christianisme Social au sein des forces laïques et des partis de gauche traditionnels.

Ainsi le démantèlement de l'école laïque est-il prévu dans le cadre d'une décentralisation qui met en place une gestion tripartite des établissements scolaires. Voie ouverte à une intervention des élus locaux, des associations, l'école devient alors le lieu d'un champs de bataille idéologique dont les enfants ne manqueront pas de faire les frais. Dans le cadre de cette même gestion tripartite, la présence des patrons suppose que dans les bassins de formation, on adapte l'école aux besoins des collectivités locales et, dans la mesure où les patrons pourraient alors intervenir dans la pédagogie des établissements, on prépare alors les enfants à devenir de véritables serfs assujettis aux féodalités économiques et politiques locales. Depuis quand une restauration larvée du féodalisme est-elle compatible avec une économie moderne qui a besoin, paraît-il, de mobilité? Qu'on ne nous rabâche pas les oreilles avec "la modernisation" et qu'on ne nous dise pas que "laïcité" rime avec "laïcité".

Ne parlons pas non plus de la symbiose armée-éducation, véritable viol organisé de la conscience des enfants; on veut faire de l'éducation un dressage et tout ce qu'il y a de plus moderne dans le militarisme transformerait l'école laïque en un instrument d'embrigadement de la jeunesse. L'école ne formerait donc plus des citoyens dotés d'un esprit critique, mais de bons soldats et des ouvriers dociles. Les enseignants deviendraient-ils des sous-officiers aux ordres? A quand les bataillons scolaires de l'époque napoléonienne?

L'idée même de Service National Unifié, quant à elle, demeure pernicieuse: défendre un tel principe revient à reconnaître à l'enseignement patronal et confessionnel un caractère d'utilité publique qu'il n'a jamais eu. Depuis quand la catéchisation des enfants est-elle une oeuvre salutaire d'un point de vue pédagogique? On n'a toujours pas abrogé les lois Debré-Guermeur. Il est scandaleux pour les Libres Penseurs de cautionner la dilapidation des deniers publics pour maintenir les privilèges financiers des écoles du cléricalisme et des féodalités capitalistes.

A FONDS PUBLICS, ECOLE PUBLIQUE; A FONDS PRIVÉS, ECOLE PRIVEE. Les LIBRES PENSEURS restent attachés à cette formule. Nous lançons un appel aux militants laïques qui

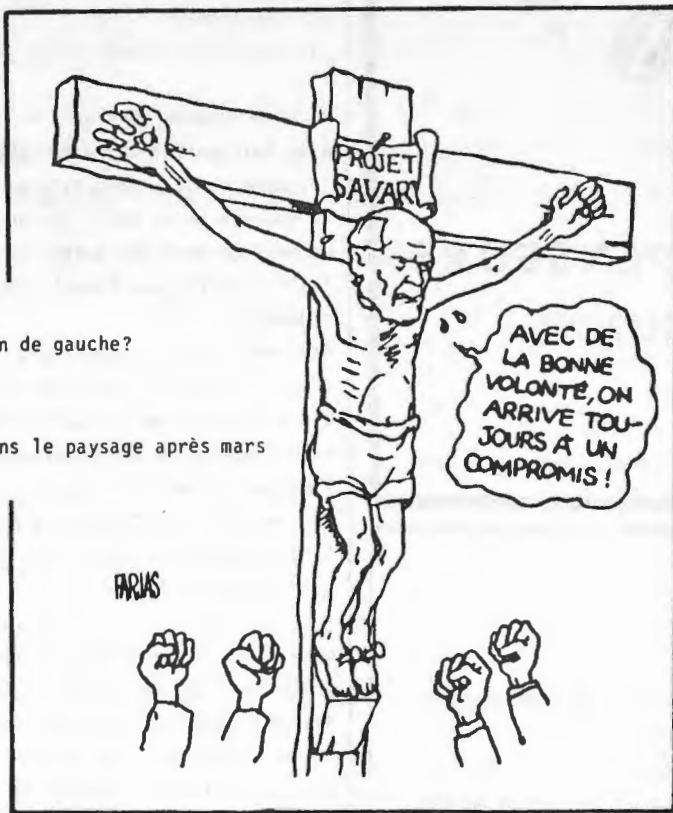
A cette rentrée 1985, qu'y a-t-il de nouveau dans les écoles? Des difficultés, des classes fermées ou à effectifs surchargés? Rien de nouveau de ce point de vue. Ce qu'il y a de neuf, ce sont les textes relatifs aux Conseils d'Ecole dans l'école maternelle et élémentaire.

Vous me direz les Conseils d'Ecole existent depuis dix ans: ils ont été créés par M. Haby alors ministre de l'Education Nationale. La mise en place de la décentralisation dans l'Education Nationale est en cours, des textes relatifs aux Conseils d'Ecole revus par le ministre Chevènement sont parus au B.O. n°22 le 30 mai 1985.

Ces textes se caractérisent par leur ambiguïté, dans les mots, dans la présentation en désordre. En lisant, tout peut paraître anodin les enseignants et les parents disent: "C'est comme avant!" une instance de plus où l'on va discuter avec l'impression de perdre son temps. Mais en fait le Conseil d'Ecole est maintenant une Institution créée dans l'école qu'il y ait ou non des parents élus ou désignés, il existe en tant que tel, il doit se réunir obligatoirement. Le ministre dit lui-même: la réunion "obligatoire" du Conseil d'Ecole, c'est une première dans ce domaine. En effet d'après la loi Haby le Conseil n'existait que si des parents étaient élus ou nommés par l'inspecteur d'académie, désormais les Conseils se réuniront même sans les parents. Voir l'article 4 du décret du 13 mai 1985, 2ème paragraphe:

"Le Conseil d'Ecole est réputé valablement constitué même si aucun représentant des parents d'élèves n'a pu être élu ou désigné. Cette instance existe avec qui? Qui sont les membres?"

- le Conseil des maîtres (le directeur plus l'ensemble des instituteurs).
 - le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires.
 - l'I.D.E.N.
 - le D.D.E.N. dont l'école dépend.
 - les représentants des parents élus ou désignés (s'il y a des volontaires)".
- En fait l'élection des parents n'est plus l'élément essentiel de la loi, le comité de parents a disparu en tant que tel. Par la présence des fonctionnaires, du maire, du conseiller municipal, du D.D.E.N. et de l'I.D.E.N., le Conseil d'Ecole fonctionne. Dans une école il y aura toujours les enseignants fonctionnaires, dans une Commune un maire et un conseiller chargé du dossier scolaire.



EVINETTE:
 ui est le larron de gauche?

EPONSE:
 l apparaît dans le paysage après mars 1986!

u titre de l'application de l'article 15 de la loi Debré modifiée Guerneur, l'Etat finance la formation continue des maîtres de l'enseignement privé. L'organisme chargé de l'application de ces missions spécifiques est nommé l'U.N.A.P.E.C (Union Nationale pour la Promotion Pédagogique et Professionnelle dans l'Enseignement Catholique). La convention qui définissait les accords passés entre l'Etat et la Hierarchie sur ce point étant parvenue à son terme légal, Mr Chevènement vient d'en paraphraser une seconde le 12 août 1985, comme chacun le constate en pleine période de vacances.

en permettant à l'Unapec d'élaborer des plans de formation des maîtres avec des organismes relevant du contrôle de l'Education Nationale, Mr Chevènement se situe d'emblée sur l'orientation antilaïque qui reconnaît une association d'éducation confessionnelle le statut d'organisme "concourant au service Public", selon la formule historique de Mr Laignel. Là est le cœur de l'affaire: pour notre part nous ne réclamons pas, comme le fait en particulier Guy Le Néouanic, dirigeant de la FEN, dans le numéro du 10 octobre de FEN-Hebdo, le contrôle de l'Etat sur les activités de l'Unapec, financées par le dernier; défendre cette position c'est demander à l'Etat laïque d'intervenir dans les affaires d'une association confessionnelle, c'est à dire dans la conception qu'elle se fait de la formation de ses maîtres; c'est revenir au Service Unifié du défunt Savary.

Nous dénonçons la Convention Chevènement-Unapec, parce qu'elle attribue des fonds publics à une Association privée confessionnelle, et qu'en ce sens elle se situe dans la continuité Debré-Guerneur.

A partir de cette position de principe on peut mesurer les conséquences néfastes, relevant de l'application de ce texte. L'Unapec peut mettre en place, en liaison avec une ou plusieurs associations régionales pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique (ARPEC), des actions de formation commune avec des maîtres de l'enseignement public. Réciproquement des actions de formation organisées par les missions académiques peuvent être ouvertes aux maîtres des établissements d'enseignement privé. Enfin des actions de formation communes aux maîtres du privé et du public peuvent être organisées sous la responsabilité conjointe du recteur et de l'Unapec. Mr Chevènement délivre donc sur ce point à la Hierarchie Catholique un passeport de libre circulation dans la République.

Avec cette logique nous avons toutes les raisons de penser que l'Unapec pourrait se voir confier un nombre croissant de missions pour les maîtres de l'enseignement public. Outre le fait que les maîtres du privé devront faire une demande d'autorisation d'absence auprès de l'autorité académique pour participer à ces actions, ceux du public devront faire acte d'allégeance ou de contrition auprès du président de l'Unapec. C'est le retour de

souillé la France, fille aînée de l'Eglise, en remuant les cendres du petit père Combes? Encore quelques conventions de ce type et il saura, comme Saint Savary, retrouver le chemin de Damas. Du reste après mars 86, avec cette politique-là, il est assuré de pouvoir se consacrer à l'Etude solitaire des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Robert DUGUET.

(Suite de l'article sur les Conseils d'École.)

dans une circonscription de l'Education Nationale il y aura toujours un Inspecteur et un D.D.E.N. dont dépend l'école. Ce Conseil se réunit obligatoirement une fois par trimestre que les parents siègent ou non, il sera convoqué par le directeur ou la directrice d'école. Voilà une des nouveautés.

En fait depuis dix ans les Conseils d'École ne siègent que dans certaines écoles et dans certaines communes par exemple en Loire Atlantique le boycott organisé par les parents et les enseignants empêchait le fonctionnement régulier. Par ce biais les écoles ont leur instance de contrôle (par exemple l'utilisation des moyens alloués à l'école) de décision, d'information (par exemple sur le choix des manuels). Ainsi l'autorité politique locale a une fonction dans l'école. La structure elle-même est mise en place, les attributions à l'heure actuelle sont imprécises et ne soulèvent pas l'indignation mais que nous réserve l'avenir? Les compétences sont très floues, il faut prendre un dictionnaire pour faire la différence entre les verbes employés: "consulter, voter, délibérer, donner son avis, donner son accord et ...". La confusion est possible.

Mais de toutes façons ce qui sous-tend tout cela, c'est la mise en place d'une structure qui contrôle, qui discute, qui demande des comptes, les enseignants sont placés sous tutelle, ils devront se justifier, convaincre, demander l'accord; cela est très grave, la sérénité de l'école en sera affectée.

Bien sûr l'information des parents d'élèves est souhaitable, mais est-ce cela que l'on veut vraiment dans cette instance puisque les parents élus ne sont plus nécessaires au fonctionnement; bien sûr les relations parents-enseignants sont indispensables mais croit-on que l'on pourra établir un contact sérieux et serein de coopération avec des parents soucieux de la scolarité de leurs enfants dans un conseil de telle nature? Un décret peut-il favoriser les relations pa-

tions entre les différents partenaires se détérioreront au détriment de l'enseignement et du bien-être des enfants. Les querelles politiques ou personnelles pourront aussi aggraver les choses, l'école ne sera pas gagnante dans ce système.

En fait le Conseil d'Ecole n'a véritablement que le droit de vote et de décision sur le règlement intérieur de l'école. C'est à dire la modification très limitée d'un règlement départemental et sur l'organisation du temps scolaire. Voir le 3ème paragraphe de l'article 2 du décret du 13 Mai 1985:

"L'organisation du temps scolaire peut être aménagé pour chaque école pour une durée limitée par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, à la demande de la majorité des membres du Conseil d'Ecole et en accord avec la ou les collectivités intéressées."

Cela est nouveau, il y a intervention extérieur (parents et mairie) dans l'emploi du temps. Les classes, ce dernier peut être soumis au bon vouloir des personnes complètement incompetentes. Le maître n'est plus le seul organisateur, l'emploi du temps d'une journée scolaire peut être décidé contre l'avis du maître. Ira t'on jusque là? Par ce moyen le protocole d'accord entre Calmat et Chevènement peut être mis en place. Ces textes aggravent une situation, ils ne sont pas faits pour établir des relations entre parents et enseignants satisfaisantes. De toutes façons les relations s'en trouveront affectées par l'intervention des élus politiques et de l'administration. Ces nouveaux Conseils d'Ecole seront un lieu où toutes les pressions pourront s'exercer sous forme insidieuse, les enseignants ressentiront très mal ce genre de contrôle.

Anne Marie TSALPATOUROS (Briis sous Forges)

(Suite de l'editorial.)

sont désorientés par tant de reniements et de trahisons des principes laïques, nous les appelons à rejoindre la Libre Pensée.

CONTRE LE SABRE ET LE GOUPILLON!
CONTRE LES FOPCES CLERICALES ET MILITARISTES, OU QU'ELLES SOIENT INFILTREES!
CONTRE LES FEODALITES FINANCIERES ET CAPITALISTES!

Vive la laïcité!
Vive la Libre Pensée!

Germain PICA.

à côté de l'Eglise Saint-Côme et Damien, du château et du haras
Tél. 010.16.46

LE LYCÉE PRIVÉ DE L'ILE DE FRANCE

**QUI CONCOURT AU SERVICE PUBLIC
PAR CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT
EST HABILITÉ A RECEVOIR LES BOURSIERS**

**Il prépare à l'examen du baccalauréat
pour les séries et sections A 1, A 2, A 3, B, C, D.**

**Il fait suite à notre collège,
ceux de la région,
dont Jeanne d'Arc de Palaiseau.**

Le placard ci-dessous, extrait d'un tract vantant les qualités de l'école privée de Villebon indique que la trouvaillie antilaïque de Mr Laigniel, "Etablissement qui concourt au service public", fait recette dans notre département.

CLERICALISME

ET

NEO-SOCIALISME.

Un livre écrit et édité par
Robert DUGUET, à commander contre un chèque de 60,00 frs au domicile de son auteur:

8 Allée Baden Powell-YERRES, 91.

EC LINF, signait Voltaire; c'était l'abréviation d'une tendresse particulière de cet auteur à l'égard du Parti Clérical: "Ecrasons l'infâme religion catholique!" "Cléricalisme et Néo-socialisme", un livre anticlérical contre les récentes métastases du Parti Clérical, particulièrement dans le PS de François Mitterand.

L'IDÉE LIBRE

Revue culturelle de la Libre Pensée
paraissant tous les deux mois

Abonnement d'un an (6 numéros) Normal
60 F - De soutien, étranger et outre-mer par
avion : 70 F. L'IDÉE LIBRE, C.C.P. Paris
4665.19 S ou chèque bancaire à l'ordre de
L'IDÉE LIBRE, 10-12, rue des Fossés Saint-
Jacques, 75005 Paris.

LE CERCLE DE DEFENSE LAIQUE DE MASSY NOUS COMMUNIQUE:

Le jour de la rentrée des classes, des ouvriers s'affairent à la destruction d'un parking désaffecté dont les murs surplombent la cour de l'école maternelle des Bleuets à Massy, sur le canton de Massy-Verrières dont Mr Mélenchon est l' élu politique.

Aucune mesure de sécurité (palissade, barrières) n'a été prévue pour protéger les enfants. L'un sera blessé au nez par un projectile tombé du ciel. Des blocs de béton et des cannettes de bière jonchent un coin de la pelouse par où les enfants peuvent s'échapper.

Le chef des travaux vient informer la directrice qu'une partie de la cour (environ 250 m² à l'endroit le mieux exposé) a été vendue à une société privée pour y aménager un accès à des bureaux. Stupéfaite, la directrice croyant d'abord à un gag demande des explications à la mairie. Les services scolaires déclarent ne pas être au courant... Le maire adjoint chargé de l'urbanisme confirme la vente du terrain et dévoile l'existence d'un plan de réaménagement du quartier où se trouve l'école. Des compensations sont proposées à la directrice. Il aurait bien essayé de prendre contact avec elle pendant les vacances, mais sans succès...

L'inspectrice des maternelles alertée des problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les maîtresses fait savoir par téléphone que les nouvelles dispositions législatives (issues de la loi de décentralisation) permettent au maire d'agir ainsi et qu'on ne peut rien faire.

Du reste devant une délégation syndicale d'instituteurs venue l'interpeller sur cette question, Mr Germon répond froidement qu'il entend rester maître dans sa Commune.

Daniel ROUSSEAU (Secrétaire du Cercle de Défense laïque de Massy).

Le livre paru en Juin 1985 se présente comme un recueil d'interviews faites par un journaliste, Victorio Messori, du président pour la doctrine de la Foi au Vatican, le Cardinal Ratzinger.

Ceux qui au lendemain du Concile Vatican II, clos en 1965, espéraient ou espèrent encore que l'Eglise puisse changer, le dit Cardinal qui était alors simple prêtre, théologien, animateur de l'aile dite progressiste répond que :

"Vatican II se situe en étroite continuité par rapport aux deux conciles précédents et qu'il les reprend littéralement sur certains points décisifs." (Page 29)

Il est homme d'Eglise pour qui "le concept conciliaire opposé à "conservateur" n'est pas "progressiste" mais "missionnaire". (page 11)

"(et) Vatican II n'entendait certes pas changer la foi mais la présenter à nouveau de façon efficace." (page 38)

Le diable est à l'oeuvre dans le monde, pour cela Ratzinger cite Paul VI :

"Il (le démon) est l'ennemi numéro 1, il existe vraiment et agit encore. Il est le perfide enchanteur qui sait s'insinuer en nous (par la voie des sens, de l'imagination, de la concupiscence, de la logique utopique et des relations sociales désordonnées), pour y introduire des déviations."

On voit donc sur le terrain de la morale l'affreux développement de la permissivité. Il y a rupture entre la sexualité et la maternité :

"Séparé de la maternité le sexe est hors de son contexte, il s'est trouvé privé de son point de référence: il est devenu une sorte de mine flottante à la fois problème et pouvoir omniprésent". (Page 97)

La sexualité a été également séparée de la procréation. D'où les droits énormes qu'on ose attribuer l'individu, ainsi l'homosexualité :

"Le droit à devenir homme ou femme à son gré par exemple au moyen de la chirurgie, et exigeant que l'Etat prenne acte dans les registres d'Etat-civil de cette volonté autonome de l'individu." (page 110)

"La masturbation est présentée comme un phénomène normal de la croissance de l'adolescent", pleure le cardinal (page 100).

"Même la maternité devient une fonction purement occasionnelle." (Page 111)

"Et voilà que l'avortement organisé, gratuit, socialement garanti se transforme en un autre droit, en une autre forme de libération." (page 98)

Quant à la régulation des naissances, elle révèle le crime du "libre arbitre de la personne" en matière de sexualité. (page 102)

Qui sont les coupables de cette dégénérescence? Le principal coupable c'est, "l'idéologie libéro-radical de type individualiste, rationaliste, hédoniste" page 32. Et comme toute science dépend inévitablement d'une philosophie, le coupable c'est "une foi ingénue dans les sciences, la psychologie, la sociologie et l'interprétation marxiste de l'histoire" (page 219).

"Le marxisme, dans sa philosophie et ses intentions morales est une tentation plus grave que certains athéismes pratiques, donc intellectuellement superficiels." (Page 235)

Face à cette pollution généralisée du marxisme, mieux vaut passer des accords avec le nazisme :

"On assista alors (avec le régime d'Hitler) également à ce que l'histoire a toujours confirmé: estimant qu'il s'agit là d'un moindre mal, l'Eglise Catholique peut par tactique composer même avec des régimes étatiques oppressifs, mais en fin de compte elle se révèle un rempart contre les dégénérescences totalitaires." (pages 205-206).

Car le marxisme menace l'Eglise même, elle

l'atteint dans son essence. Les "théologies de la Libération", c'est à dire celles "qui de quelque manière ont fait leur option fondamentale du marxisme sont un péril pour la foi de l'Eglise, car elles atteignent la théologie dans sa structure même. Elles confondent "le pauvre" de la bible, avec celui du marxisme, le "peuple de Dieu" avec celui de la lutte des classes et l'ennemi avec une telle théologie, c'est que si le Magistère (l'autorité doctrinale) s'oppose à la confusion, "il montrerait seulement qu'il se range du côté des riches et dominateurs contre les pauvres et ceux qui souffrent, c'est à dire contre Jésus lui-même..." (page 224)

Le prêtre subit la pression de la société laïque qui le pousse à

"s'éloigner du mystère de la structure hiérarchique de l'Eglise." (Page 62).

D'où une chute de la vocation religieuse en particulier féminine. Chez les religieuses entre 1961 et 1981 il y a eu une chute de 44% qui semble impossible à enrayer. Les nouvelles "vocations" ayant diminué pendant la même période d'au moins 98,5%. Et "les chrétiens sont de nouveau une minorité plus qu'ils ne l'ont jamais été depuis la fin de l'antiquité." (pages 30-31).

(Documents transmis par Patrick LE TUHAUT St BRICE EN COGLES - 35 460.)

La Raison
 Mensuel de la Libre Pensée Française

est en vente dans les principaux KIOSQUES & GARES et dépositaires centraux de votre région

ADMINISTRATION / SIÈGE SOCIAL
 10-12, rue des Fossés St-Jacques, 75005 PARIS
 Tél. 01 42 21 15 00 - C.C.P. 1244959 X Paris

ABONNEMENT
 10 numéros : 70 F - Etranger : 90 F - De soutien : 120 F - Vente au numéro : 7,50 F.

ADHESIONS

N O M P R E N O M

A D R E S S E

(A Renvoyer à Robert DUGUET, 8 Allée Baden Powel YERRES 91 330.)